



CONVOCATION :

Assemblée Générale Ordinaire / Assemblée Générale Extraordinaire

Fait à Sierentz, le mardi 15 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

Assemblée Générale - EJPS

Dimanche 3 février 2019 à 10h00

Club House de Sierentz

Ordre du jour :

1. Liste de Présence et Vérification des pouvoirs
2. Mot de Bienvenue du Président
- **Assemblée Générale Extraordinaire**
 3. Adoption du PV de l'AG du 27 juin 2017
 4. Adoption du Projet de Groupement
 5. Adoption des Modifications statutaires de l'EJPS
 6. Adoption de la Convention du Groupement
- **Assemblée Générale Ordinaire**
 7. Constitution de l'Assemblée Générale 2018/2019
 8. Rapport Moral saison 17/18, présenté par le Président
 9. Rapport d'Activités saison 17/18, présenté par le Coordinateur Technique
 10. Rapport Financier saison 17/18, présenté par le Trésorier
 11. Renouvellement du Comité Directeur
 12. Nomination des réviseurs aux comptes

Pour rappel, seuls les 5 représentants nommés par chaque club ont un droit de vote. En cas d'empêchement, un représentant peut se faire représenter par une autre personne, dûment mandatée, disposant du droit de vote (dans la limite de 1 procuration par représentant). Les autres membres (éducateurs, joueurs, bénévoles) peuvent participer à l'AG, mais ne disposent que d'une voix consultative. Les délibérations ne sont valables qu'en la présence des 2/3 des membres disposant du droit de vote. A défaut, l'Assemblée Générale sera reconvoquée, sur le même ordre du jour, au minimum 15 jours avant la nouvelle date prévue, sans condition de quorum.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Jean-Marc KIRCHHERR
Président de l'EJPS

